



Annuaire Français de Relations Internationales
AFRI 2000, volume I
Editions Bruylant, Bruxelles

TÉTU Michel, "Cousins proches et voisins lointains : La Francophonie", AFRI 2000,
volume I

Disponible sur <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/tetu-etudes2000.pdf>

Tous droits réservés - Centre Thucydide - contact : centre.thucydide@afri-ct.org

COUSINS PROCHES ET VOISINS LOINTAINS : LA FRANCOPHONIE

PAR

MICHEL TETU (*)

On peut partir de deux images schématiques successives : toute l'évolution de la francophonie tient dans le passage de l'une à l'autre. La première représente la conception traditionnelle de la francophonie qui prévalait il y a une trentaine d'années. Au centre, on trouve la France ; autour, les pays dont la langue maternelle est le français ; puis les pays pour lesquels le français est langue nationale officielle – ils peuvent être très proches des précédents lorsque leurs autres langues sont d'origine latine (le créole, le roumain) ; enfin, des pays plus lointains qui ont une vague culture francophone. La deuxième serait beaucoup plus une sorte de chaîne dans laquelle la France n'est plus qu'un maillon, important certes, mais un maillon simplement de la Francophonie. En quelques décennies, depuis l'existence institutionnelle de la Francophonie, son évolution a conduit la France à changer de statut en son sein.

Lorsque l'on parle en effet de francophonie, on désigne en réalité deux phénomènes différents. Le premier est linguistique et culturel. Il tient à la communauté intellectuelle qui résulte de l'usage du même outil de communication : c'est la francophonie, avec une minuscule. Le deuxième est institutionnel et politique. Il résulte de la coopération volontaire et officielle organisée entre les États qui ont le français en partage. C'est la Francophonie avec une majuscule (sans que cela lui donne une plus grande majesté). Les observations qui suivent concernent les deux, mais parfois plutôt la première et parfois plutôt la seconde. Le recours ou non à la majuscule permettra de les distinguer si nécessaire. Leur évolution est au demeurant convergente. On va l'illustrer à partir de quelques exemples significatifs et concrets : la langue, la littérature, la culture, l'économie et la politique. Ce sera l'occasion de remettre en cause quelques idées reçues.

LA LANGUE

Il est habituel de considérer que la France est à l'origine de la langue française. Or, après les Serments de Strasbourg de 842, le premier texte

(*) Université Laval (Canada), Directeur de *l'Année francophone internationale*.

important que nous possédons en langue française est la *Cantilène de Sainte Eulalie*, texte qui a été trouvé à Saint Amand en Belgique, entre Liège et Aix-la-Chapelle. Le français organisé est donc né en Belgique, et la France l'a ultérieurement développé. Quelles en sont les conséquences contemporaines ? Si le français est partagé par de nombreux pays, ils ont le droit de faire ce qui leur convient de leur héritage commun. Ils peuvent ou bien le faire fructifier, ou bien le dilapider. La première hypothèse est évidemment celle qui nous intéresse le plus. Que fait-on du français hors de France ? On l'enrichit, un peu partout dans le monde. C'est ainsi que, ne pouvant parler d'un Hôtel Matignon, le président Léopold Sedar Senghor a créé le terme *Primature* ; ou encore, au Québec, on va chercher de l'essence à l'*essencerie*.

Au-delà de l'anecdote, un grand débat a agité et agite encore les francophones, celui de la féminisation des titres. Où en est la France à ce sujet ? On sait que l'Académie française a pris position, ce qui a suscité de récents débats. Mais le Québec a donné le ton il y a plus de vingt ans. Il a décidé de féminiser systématiquement les dénominations professionnelles : on parle de *professeuse*, *d'écrivaine*, etc. Des exagérations ont certes été commises, parce qu'il n'était pas nécessairement utile de placer des « e » partout. La Suisse a cependant suivi, puis la Belgique il y a quelques années. Ainsi la position restrictive de l'Académie française est-elle battue en brèche, pour ne pas dire dépassée : elle ne décide plus de l'usage francophone, les choses évoluent sans elle. Signe que, dans le domaine de la langue, la France n'occupe plus la position centrale qu'elle détenait. Les pays périphériques décident souvent avant elle voire pour elle.

LA LITTÉRATURE

La situation est tout à fait comparable, depuis longtemps déjà. Il fut une époque où la littérature française était au centre de toute la littérature des pays francophones. Chacun cherchait à l'imiter, ce qui créait un dilemme pour tous ces pays, partagés entre cette imitation et leur désir de produire une littérature qui leur soit propre. Un tournant semble avoir été pris, initialement par les écrivains haïtiens. Durant l'occupation de leur pays par les États-Unis, ces écrivains se sont réfugiés en France, pensant qu'elle pourrait leur servir de modèle. Mais en revenant par la suite dans leur pays, ils se sont rendu compte qu'il leur fallait transformer la langue afin de disposer d'un outil qui puisse exprimer leur imaginaire propre.

LA CULTURE

Pour ne prendre qu'un seul exemple, on connaît *Notre Dame de Paris*, spectacle récemment donné sur diverses scènes francophones. Or, le texte de

Victor Hugo a été revu et adapté par Luc Plamondon, un Québécois, avec une série de chanteurs francophones. La chanteuse francophone la plus célèbre au monde s'appelle Céline Dion. Les chanteurs les plus connus s'appellent Khaled ou Chebmami. Le bilan du dernier MIDEM à Cannes a montré que la chanson française ou francophone se portait assez bien, mais que malheureusement les quotas de diffusion n'étaient guère respectés. Pour la France, le chanteur le plus entendu est Johnny Hallyday, mais hors de France il n'a que peu d'écho avec ses chansons pseudo-américaines. Au-delà, on n'entend guère la relève, celle pourtant que l'on devrait diffuser conformément aux quotas de l'audiovisuel français.

L'ÉCONOMIE

La France demeure certainement, sur ce plan, le plus important et le plus riche des pays francophones. Elle n'est nullement assurée pour autant de faire la pluie et le beau temps, en Afrique, dans ses anciennes colonies, encore moins ailleurs. La concurrence est de plus en plus vive, et les Canadiens très actifs à cet égard. Là encore, un exemple concret. L'Université Laval, est la première Université québécoise, la plus ancienne d'Amérique du Nord après Harvard. Elle regroupe 40 000 étudiants et 2 000 professeurs. Son budget est égal à celui de l'UNESCO, ou encore à celui de l'État d'Haïti. Quant au budget du ministère de l'Éducation d'Haïti, il est égal à celui du service audiovisuel de l'Université Laval. On observera que cette Université est sans doute très riche. Mais l'Université Columbia, à New York, qui a le même nombre d'habitants, a un budget presque six fois supérieur.

L'Université Laval souhaiterait développer sa coopération avec d'autres universités occidentales. Si nous considérons les universités françaises, nous constatons qu'elles restent gravement sous-développées, notamment sur le plan informatique. À Laval, on compte 2 100 lignes d'Internet. Tous les professeurs ont un bureau avec un ordinateur et une imprimante, souvent à laser, et d'autres facilités. On sait que la situation de la France est loin d'être comparable. Lorsque nous élaborons *l'Année francophone internationale*, nous avons toujours des difficultés avec la France parce qu'il est très difficile d'y utiliser un courriel (nom francophone de l'*email*). on voit donc que la France, sur le plan technologique et par conséquent économique, n'est plus à la tête de la francophonie.

LA POLITIQUE

La France, là encore, n'est plus au centre de toute l'activité francophone. Elle ne l'est plus alors même qu'au départ nombreux étaient ceux qui le

souhaitaient. Mais il y a eu divers dérapages qui ont créé à cet égard des difficultés. Encore un exemple concret : en 1985, avant la tenue d'une conférence de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), les Africains s'étaient entendus avec la France pour que soit placé à sa tête un Français, M. Jobert. C'était en effet le tour d'un Français. Toutefois, au dernier moment, pour des raisons de politique intérieure française, le président Mitterrand juge préférable de soutenir M. Georges Fillioud. Celui-ci avait quelques difficultés au ministère de l'Information, cependant que M. Jobert prenait alors ses distances par rapport au parti socialiste. Le représentant français, M. Nucci était convaincu que ce changement n'entraînerait pas de difficultés et que les Africains l'accepteraient. Mais l'opération a échoué. Les Africains ont refusé au moment du vote que l'on leur impose un candidat, contre les accords qui avaient été passés auparavant. C'est donc un ressortissant gabonais qui a été élu. Une situation du même type s'est produite quatre ans plus tard. Lors de la Conférence d'Ottawa, la France, qui avait ainsi perdu son tour, soutient un candidat européen, de nationalité belge. Mais ce candidat a été à nouveau battu.

Une autre difficulté, de fond cette fois, tient à la nature des activités des institutions de la Francophonie. Le président Chirac, ainsi, souhaite que la Francophonie devienne une institution politique. Mais qu'entend-on par là ? Un pays comme le Canada – et pour une fois Canada et Québec sont d'accord – entend que la préoccupation du respect du droit, et particulièrement des droits de l'homme, soit incluse dans cette approche. Le modèle en l'occurrence est un peu le Commonwealth, et le précédent celui du Nigeria. Le régime en place méconnaissait non seulement les droits de l'opposition mais, en plus, avait fait exécuter quelques opposants notoires. Une réunion des pays du Commonwealth tenue peu après avait fait comprendre au Nigeria qu'il était préférable qu'il s'abstienne de participer dans ce contexte. Comment doit se comporter la Francophonie dans des situations de ce type ? L'opposition des points de vue entre le Canada et la France est publique. MM. Chrétien et Bouchard, respectivement premiers ministres du Canada et du Québec, ont fait connaître que la Francophonie devait agir de même pour ce qui la concernait. Le président Chirac en revanche a rejeté les interventions dans les affaires intérieures des pays francophones, et par conséquent tout mécanisme de sanction.

Cette opposition se prolonge sur d'autres terrains, extérieurs à la Francophonie. M. Jospin, en voyage au Canada, a pris ses distances à l'égard de tirs de missiles américains contre l'Iraq, cependant que le soutien du Premier ministre canadien à ces tirs et à la politique américaine à l'égard de l'Iraq était total. La Francophonie est à l'évidence plurielle. Elle ne comporte pas d'orthodoxie politique, elle ne s'appuie pas sur une unité de pensée et d'expression, elle est donc rarement univoque, y compris sur les questions qui concernent ses orientations propres.

CONCLUSIONS

– En premier lieu, la France demeure le plus grand pays de la francophonie, même si elle a perdu son incontestable suprématie initiale. Elle est passée d'une position centrale, comme le soleil au centre des rayons, si elle demeure l'un des maillons les plus importants de la chaîne. On en trouve une traduction symbolique et sémantique : auparavant, on disait plutôt « *la France et la francophonie* » – la France était en partie extérieure à la francophonie, voire au dessus, et celle-ci était hors de France. Désormais la France est dans la francophonie, elle est l'un des pays de la francophonie.

– En deuxième lieu, la langue est devenue beaucoup plus universelle qu'elle ne l'a été durant longtemps. Le français peut désormais désigner des réalités africaines, québécoises ou autres. On dispose d'un vocabulaire qui s'applique à des réalités de pays nordiques, tropicaux, équatoriaux, de l'Océan indien, des Antilles, voire asiatiques, en plus des pays européens traditionnels. L'universalité du français est actuellement plus concrète qu'elle ne l'était lorsqu'un certain Rivaroli avait obtenu le prix de l'Académie de Berlin en 1784 avec son célèbre essai sur *L'universalité de la langue française*

– Rivaroli qui avait francisé son nom en Rivarol, parce que la consonance italianisante lui en paraissait fâcheuse, et qui au passage s'était octroyé le titre de comte.

– En troisième lieu, la France peut toujours compter sur les pays francophones en cas de besoin. Elle possède des alliés francophones, même compte tenu des divergences. On l'a par exemple constaté en 1993 lors de la réunion de l'Ile Maurice, quand le président Mitterrand a obtenu le soutien de l'ensemble de la Francophonie en faveur de l'exception culturelle. Cette unanimité n'a pas manqué de renforcer la position de la France dans les négociations du GATT.

– En quatrième lieu, la francophonie est une grande richesse pour la France, parce que, en plus d'alliés, elle lui procure une influence, des relais, une extension de sa « *puissance douce* ». Elle peut dans certaines circonstances agir par francophones interposés, ou par Francophonie interposée. L'efficacité de cet instrument est attestée par le fait que les hispanophones et les lusophones se préoccupent de développer des organismes qui s'inspirent de la francophonie. C'est un signe de son efficacité et un gage de son avenir.

– En cinquième lieu, la francophonie permet à la France d'être davantage au diapason du monde et de son évolution, dans un contexte multiculturel croissant. Elle le sera d'autant plus qu'elle concevra la francophonie comme une réalité plurielle. Elle en tirera d'autant plus d'ouverture sur le monde qu'elle gardera présente à l'esprit la phrase de la dramaturge et romancière québécoise Marie Laberge : « *ce n'est pas parce qu'on parle la même langue que l'on partage le même imaginaire* ».